

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ARRÊTÉ n°11

La Ministre de la Culture

- VU l'article L. 451-1 du code du patrimoine ;
- VU l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le contrat de concession de service public portant gestion et exploitation des activités scientifiques et culturelles du musée des Arts décoratifs, de sa bibliothèque et du musée Nissim de Camondo, en date du 15 novembre 2021, notamment son article 15 ;
- VU l'avenant au contrat de concession de service public en date du 9 mars 2022, modifiant l'alinéa 4 de l'article 11 ;
- VU l'avis conforme de la commission des acquisitions des musées et de la bibliothèque des Arts décoratifs en date du 4 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Est acquis, au nom de l'Etat, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour le Département des collections historiques – Collection XVIIe – XVIIIe siècles

de Galerie Didier Aaaron & Cie

- *Portrait d'Anne Charlotte Foissin (?-1761) évoquant le souvenir de son époux défunt Daniel Simon (?-1705)*, Jean-Baptiste Santerre (1651-1717), Huile sur toile, Vers 1705-1706, Sans cadre : Hauteur : 147,5 cm ; Largeur : 115,5 cm, Avec cadre : Hauteur : 175 cm ; Largeur : 143 cm, Porte deux étiquettes au dos du châssis : « Mme Chatelain née de Modens // + 1785. » et « Mme Chatelain née Modeux // grand-mère de Mr de Frénilly // et soeur de Mr Modeux de St Waast. »

Au prix de cent mille euros.....100 000 €

Article 2 :

La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel du ministère de la Culture*.

Fait à Paris, le 01/09/2025

Pour la ministre de la Culture

La cheffe du service des musées de France,
Adjointe au directeur général des patrimoines et de
l'architecture

Christelle CREFF